

REMI DE RIDDER

(1878)

DE RIDDER, *Remi-Adolphe*, né à Wortegem, le 6 mars 1843, fit ses humanités d'abord au Collège Notre-Dame à Tournai, puis à l'Athénée royal de Gand.

Il suivit à l'Université de Gand, successivement, les cours de la Faculté de philosophie et lettres et de la Faculté de droit et obtint le diplôme de docteur en droit à la 2^{de} session de 1864.

Inscrit au barreau de Gand, il n'abandonna pas les études universitaires : il conquist encore le diplôme de docteur en sciences politiques et administratives à la 1^{re} session de 1865 ; en outre, il prit part au concours universitaire de 1864-1865 : il y fut proclamé premier en droit moderne. La question qu'il avait eue à traiter dans son mémoire était ainsi conçue : *Quel est par rapport au halage et au marche-pied la conditions des propriétés qui avoisinent les eaux du domaine public ? Quelles sont les prérogatives du Gouvernement qui se rattachent à l'établissement et à l'exercice de ces servitudes ?*

Enfin, il subit en 1869, les épreuves du doctorat spécial en droit public et administratif. Sa thèse était consacrée à l'étude *de la Monnaie, du Crédit et des Titres du crédit*.

Avant que les épreuves du doctorat spécial fussent terminées, il était, par arrêté royal du 7 février 1869, nommé en qualité de substitut du procureur du Roi à Audenarde. Il exerçait encore ces fonctions, lorsqu'un arrêté royal du 18 octobre 1878 l'attacha avec le titre de professeur extraordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Gand. Le cours approfondi d'économie politique et celui de droit des gens étaient placés dans ses attributions. Un arrêté royal du 29 octobre 1878 y ajouta le cours d'économie politique destiné aux élèves du doctorat en droit.

En 1881, il fut promu au rang de professeur ordinaire et, en 1883, les cours d'encyclopédie du droit et d'introduction historique, au cours du droit civil lui furent également confiés.

Il siégea au Conseil de perfectionnement pendant la période 1889-1892 et remplit les fonctions de secrétaire du Conseil académique pendant l'année 1895-1896.

Nommé chevalier de l'Ordre de Léopold le 12 novembre 1892, il fut promu au grade d'officier le 7 novembre 1903.

Appelé en 1886 à faire partie de la Commission d'enquête du travail, il fut chargé de préparer les propositions à soumettre au Gouvernement en vue de combattre l'abus des boissons alcooliques.

Il fut, à la suite de sa participation aux travaux de cette Commission, adjoint, en qualité de membre belge, au jury chargé de juger les titres des exposants dans la section d'Économie sociale à l'Exposition universelle de Paris de 1889. Il avait préparé, pour la section belge, un travail sur l'importance de la consommation de l'alcool en Belgique. Le Gouvernement français lui décerna, à cette occasion, le titre d'officier de l'Instruction publique.

Nommé membre de la Commission d'enquête scolaire en 1881, il soumit à celle-ci un travail sur « l'Enseignement professionnel dans ses rapports avec l'Enseignement primaire ».

En sa qualité d'échevin de l'Instruction publique de la ville de Gand, il eut à traiter un grand nombre de questions intéressant à la fois l'Université et l'Administration communale : il dut, notamment, solliciter à diverses reprises, du Conseil communal des crédits importants pour l'extension et l'amélioration des bâtiments universitaires.

